

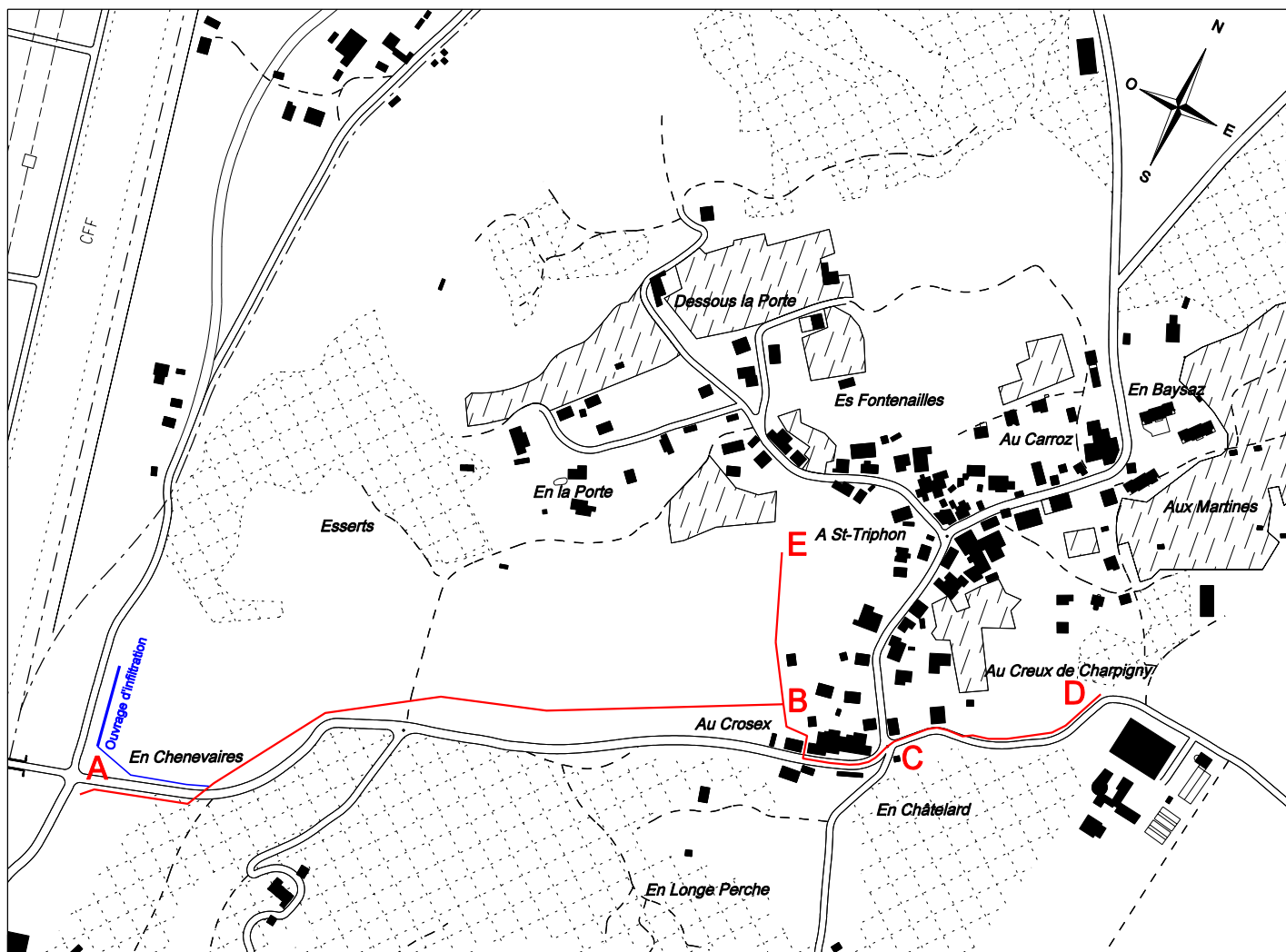
MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1867 OLLON

## PREAVIS MUNICIPAL N° 30/2005

ST-TRIPHON - Construction de collecteurs d'eaux usées et claires  
et d'une conduite d'eau potable et de défense incendie.

Enq. 151/05



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. INTRODUCTION

Les dispositions légales, notamment la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution, stipulent que les communes sont tenues de raccorder à une station d'épuration les eaux usées des bâtiments situés sur leur territoire se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur des zones à bâtir. Ces exigences s'appliquent aussi aux constructions affectées à l'habitat et aux logements des exploitations agricoles dont le volume des fosses à purin est insuffisant ou n'ayant pas un équilibre biologique adéquat.

L'entier du secteur à assainir comprend Saint-Triphon Village et Saint-Triphon Gare. Dans ce but, un concept global a été établi, afin de raccorder l'ensemble des bâtiments sur la STEP de Bruet. Ces travaux bénéficient d'une subvention cantonale, à condition que les chantiers soient achevés avant décembre 2007.

La première étape (voir préavis n° 1/04 et 2/04) consistait à poser les conduites depuis St-Triphon-Gare jusqu' "En Chenevaires".

Ainsi, le présent préavis porte sur la deuxième des trois étapes de travaux dont le périmètre se trouve entre les voies de chemin de fer située "En Chenevaires" et la STEP.

Quant à l'assainissement de Saint-Triphon Village, celui-ci fera l'objet d'une troisième étape, dont le préavis sera déposé en 2006.

Conformément aux propositions du plan d'assainissement à long terme (PALT), les eaux claires du village de St-Triphon seront évacuées dans le canal du Bruet et dans un ouvrage d'infiltration prévu dans le secteur de Pré Beroud - les Esserts (Point A).

Les canalisations de raccordement des immeubles sont privées, la construction de celles-ci est à la charge des propriétaires dès la limite du domaine public. Il en va de même pour les stations de pompage privées qui sont raccordées sur les canalisations de refoulement communales.

Afin de satisfaire aux besoins de la défense incendie du village de Saint-Triphon, de la Carrière des Andonces et de la zone industrielle et artisanale des Tioleires et de Pré Beroud, le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de la Commune d'Ollon propose de réaliser un bouclage du réseau entre le village de Saint-Triphon et la conduite posée lors de la première étape entre Saint-Triphon-Gare et la Carrière du Lessus. En effet, de bonnes performances hydrauliques pour l'alimentation des bornes-hydrantes sont exigées par l'ECA, afin d'autoriser les nouvelles constructions dans les zones légalisées pour l'habitat, l'artisanat, la petite industrie, aux alentours de Saint-Triphon-Gare.

## 2. DESCRIPTIF

### **Distribution d'eau potable et défense incendie (Tronçon A-D)**

Compte tenu des besoins spécifiques du secteur, tant pour l'alimentation que pour la défense contre l'incendie, le projet prévoit la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène 184 mm de diamètre, PN 16.

La conduite sera posée à une profondeur de fouille de 1,30 mètres, de manière à disposer d'une couverture minimum de 1,00 mètre sur les tuyaux pour protéger l'ouvrage contre le gel.

## **Assainissement**

L'assainissement du secteur de Saint-Triphon exige la mise en place de collecteurs d'eaux usées gravitaires à écoulement libre ou de canalisations de refoulement afin de s'adapter à des dénivellations très variées, de collecteurs d'eaux claires, de conduites d'eau potable.

D'une manière générale, les caractéristiques des différents tronçons sont les suivantes :

### **Point A**

Ouvrage permettant l'infiltration de l'excédent des eaux claires ne pouvant être envoyées au canal du Bondet.

### **Tronçon A-B**

Collecteur d'eaux claires gravitaire en PVC permettant l'évacuation des eaux pluviales des bâtiments du Crosex et d'une partie du Village vers l'ouvrage d'infiltration situé à l'ouest de la route d'accès aux carrières du Lessus.(Pt A)

Refoulement des eaux usées de Saint-Triphon-Gare.

### **Point B**

Station de pompage refoulant les eaux usées collectées sur le tronçon B-C vers la STEP.

### **Tronçon B-C**

Collecteurs EU et EC gravitaires en PVC permettant l'évacuation séparative des eaux vers le point C.

Refoulement des eaux usées de Saint-Triphon-Gare et de la zone du Crosex.

### **Tronçon B-E**

Collecteur d'eaux claires gravitaire en PVC permettant l'évacuation d'une partie des eaux pluviales des bâtiments des chemins du Lessus et En la Porte vers l'ouvrage d'infiltration.

Collecteur gravitaire en PVC permettant l'évacuation d'eaux usées vers le point B.

### **Tronçon C-D**

Collecteurs EU et EC gravitaires en PVC permettant l'évacuation séparative des eaux vers le point D.

### **Profil en long**

Le profil en long a été choisi de manière à bénéficier d'un écoulement autant que possible gravitaire, avec une pente minimale.

Pour les tronçons de refoulement, la conduite suivra le profil du terrain naturel à une profondeur de 1.30 m.

### **Chambres**

Des chambres de contrôle et de visite sont prévues. Dans la zone du village, leur espacement ne dépasse pas 80 mètres et autorise les opérations d'entretien courantes. Une station de pompage est projetée au point B du profil en long.

### **Matériaux**

Le projet prévoit l'utilisation de canalisations en PVC emboîté. Afin de garantir un bon appui des tuyaux et d'éviter une ovalisation de ceux-ci, un enrobage en béton est prévu.

### **Services**

Les différents services ont été approchés par la Municipalité pour qu'ils réalisent leurs travaux d'extension et d'entretien simultanément aux travaux entrepris par la Commune.

### 3. ENQUETE PUBLIQUE

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 27 septembre au 27 octobre 2005 et n'a fait l'objet d'aucune intervention ou opposition.

La Municipalité a organisé avec le bureau d'ingénieurs une séance publique le 4 octobre 2005 à la grande salle de St-Triphon. Une centaine de personnes se sont déplacées et ont profité de poser des questions et de faire part de leurs inquiétudes concernant l'accès à leur propriété durant les travaux de la 3<sup>ème</sup> étape.

Les réponses apportées et les garanties données ont soulagé les habitants de St-Triphon présents ce soir là.

### 4. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base des soumissions rentrées, se présente de la manière suivante :

Génie civil	Fr.	383'900.-
Canalisations, chambres	Fr.	294'700.-
Station de pompage eaux usées	Fr.	20'000.-
Eau potable, appareillage	Fr.	161'100.-
Honoraires, frais administratifs	Fr.	116'100.-
Constat des bâtiments pour l'assurance RC	Fr.	80'000.-
Divers et imprévus, environ 10 %	Fr.	<u>105'900.-</u>
Total HT	Fr.	1'161'700.-
TVA 7,6%	Fr.	<u>88'300.-</u>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'250'000.-</b>

### 5. SUBVENTIONS

Une subvention cantonale de 33 % environ sera allouée sur le coût de la construction du collecteur d'eaux usées. Nous précisons que l'Etat verse des subventions pour les collecteurs d'eaux usées situés hors des zones à construire, dès le raccordement de bâtiments de deux propriétaires ou en zone à bâtir pour la suppression des eaux claires permanentes dans les canalisations d'eaux usées.

Les propriétaires bordiers assumeront les frais de raccordement de leur immeuble aux canalisations communales prévues dans ce projet.

Concernant les équipements du réseau d'eau potable et de défense incendie, l'ECA verse une subvention de 20 % sur les travaux d'entretien et de 25 % pour les travaux d'extension du réseau principal, mais ne prend pas en compte le transfert des prises privées.

## 6. PROGRAMME D'EXECUTION

Début des travaux : printemps 2006.  
Fin des travaux : automne 2006.

## 7. CONCLUSIONS

En conséquence la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 9 décembre 2005,**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 30/2005,
- Entendu le rapport des Commissions,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**décide**

1. **D'AUTORISER** la Municipalité à entreprendre la construction de collecteurs d'eaux usées et claires et d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à St-Triphon, tronçon "En Chenevaires – Au Creux de Charpigny" pour un montant total de Fr. 1'250'000.-.
2. **D'ACCORDER** le crédit nécessaire par le prélèvement de Fr. 400'000.- sur la réserve générale des égouts, de Fr. 180'000.- sur la réserve générale du service des eaux et le solde, soit Fr. 670'000.-, sous déduction des subventions à recevoir, par voie d'emprunt.
3. **De FIXER** l'amortissement de cet investissement à 20 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :



M. Dätwyler

J.-M. Chanson

Délégué municipal : M. P. TURRIAN, Mpl.

Ollon, le 7 novembre 2005 / P.T/ mpa